COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/11/2020

Affiché en exécution de l'article L121-17 du Code des Communes

PRESENTS: MONTARU Pierre, ELBORY Dominique, OURY François, BLAIN Laurence, SAY Annie, AUBINEAU Rodolphe.

ABSENTS EXCUSÉS: LECUIR Olivier

ABSENTS REPRÉSENTÉS : RABIER Chantale donne pouvoir à MONTARU Pierre, GUILLON Valérie donne pouvoir

à ELBORY Dominique, L'HUMEAU Fabrice donne pouvoir à AUBINEAU Rodolphe.

SECRÉTAIRE: ELBORY Dominique. Villefrancoeur, 10/11/2020.

Le Conseil Municipal ainsi réuni peut valablement délibérer.

- 1. Approbation du Conseil Municipal du 11/09/2020 à l'unanimité.
- 2. Gestion des eaux pluviales : La présente convention a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles la commune de **Villefrancoeur** assure les missions précitées au nom et pour le compte de la Communauté d'Agglomération de Blois « Agglopolys » pour une durée d'environ 2 ans avant la mise en place d'un service de gestion propre à Agglopolys.
- 3. Prime exceptionnelle crise sanitaire : Une prime exceptionnelle est instaurée en faveur des fonctionnaires et agents contractuels de droit public particulièrement mobilisés durant la période de confinement du 17 mars 2020 au 10 mai 2020. M. le maire détermine par arrêté individuel les bénéficiaires de la prime exceptionnelle, le montant alloué et les modalités de versements.
- 4. Salle associative/ Nouveau règlement et tarifs :

Durée de location	Prix
48h – 9h à 8h le surlendemain	440€
24h – 9h à 8h le lendemain	340€
½ journée – 9h à 14h ou 14h à 19h	120€

Pour les habitants de la commune, un principe de dégressivité s'applique aux deux premières locations, par année civile.

Dans ce principe, une réduction de 50 % s'applique sur la première location, et une réduction de 25 % s'applique sur la deuxième location.

- 5. Demande de prêt de salle activité associative musicale de Music'en Cisse : Pour le principe, par solidarité, pour une demande exceptionnelle, nominative et ponctuelle si la crise sanitaire le permet.
- 6. POINT SUPPLÉMENTAIRE : François OURY désigné membre de la commune pour siéger à la CLECT Agglopolys (Commission Locale d'Évaluation de Transfert de Charges).

7. Informations:

- > information sur l'avancement des travaux de l'extension à la salle associative : Du retard suite à la crise sanitaire.
- ➤ Avancement du bulletin communal : distribution pour début janvier 2021. La cérémonie des vœux du Maire aux administrés n'est pas confirmée pour le moment. En cas d'empêchement une vidéo sera faite et visible sur le site de la commune.
- > document pays des châteaux à destination des élus : distribution actée.
- > service de la poste : proposition de prestations diverses à revoir au prochain Conseil.
- > 11 novembre 2020 : Cérémonie en comité restreint sans public.

Plus de question la séance est levée à 21h00.